



# Entreprises minières Globex inc.

« Chez nous en Amérique du Nord »  
22 035 675 actions ordinaires en circulation

Le 9 mai 2011

## Globex signe une convention d'option avec Richmond pour cibler un prolongement potentiel de la zone aurifère numéro 3 de Richmond sur la propriété de Globex

Rouyn-Noranda, Québec (Canada). ENTREPRISES MINIÈRES GLOBEX INC. (GMX – Bourse de Toronto, G1M – Bourses de Francfort, Stuttgart, Berlin, Munich, Xetra et GLBXF – International OTCQX) est heureuse d'informer ses actionnaires qu'elle a conclu une entente avec Mines Richmond inc. (RIC-TSX et NYSE Amex) selon laquelle Richmond peut acquérir une participation de 100 % dans cinq titres miniers détenus par Globex jouxtant sa propriété Wasamac dans le canton de Beauchastel, à l'ouest de la ville de Rouyn-Noranda, au Québec.

Le 17 février 2011, Richmond a annoncé un accroissement significatif de leurs ressources estimées pour la propriété Wasamac pour atteindre 1 282 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées et 285 200 onces d'or dans la catégorie inférée. À l'extrémité est de leur propriété, Richmond a annoncé six forages très espacés qui ont recoupé ce que nous appelons maintenant la zone 3 pour une teneur moyenne de 2,75 g/t Au sur une épaisseur horizontale de 11,9 mètres et sur une étendue longitudinale de 400 mètres, à une élévation de -250 à -500 mètres. La zone numéro 3 vient buter contre la frontière entre les propriétés de Richmond et de Globex et pourrait se prolonger en plongeant sur la propriété de Globex.

Afin d'acquérir une participation de 100 % dans les cinq titres miniers de Globex qui représentent une petite partie des 161 titres de Globex (5 092 hectares) composant la propriété Beauchastel-Rouyn, Richmond a accepté le contrat d'option selon les termes et les conditions suivantes :

- a) Versement de 500 000 \$ en espèces à la signature et 1 M\$ en dépenses d'exploration sur une période de 18 mois.
- b) À 18 mois, versement d'un montant additionnel de 500 000 \$ en espèces et 1 M\$ additionnel en dépenses d'exploration dans les 18 mois suivants.
- c) À 36 mois, versement d'un montant additionnel de 2 M\$ en espèces et émission de 500 000 actions de Richmond à Globex. Un montant additionnel de 1 M\$ en dépenses d'exploration devra être investi dans les 18 mois suivants.
- d) Versement d'une redevance brute de métaux de 3 % à Globex sur l'ensemble de la production minière provenant de ces titres.
- e) Au 48<sup>e</sup> mois, début du paiement d'une avance de redevance annuelle de 50 000 \$ à Globex jusqu'à ce que la production soit réalisée.

Globex est heureuse d'avoir conclu cette entente avec Richmond, qui avait déjà indiqué son intention de forer au moins 24 trous dans le secteur de la zone 3 à la limite de la propriété de Globex.

M. Jack Stoch, P.Geo., en sa capacité de « personne qualifiée » selon la norme NI 43-101, a rédigé ce communiqué de presse.

« We Seek Safe Harbour. »

Foreign Private Issuer 12g3 – 2(b)

CUSIP Number 379900 10 3

### Pour de plus amples informations :

Jack Stoch, P.Geo., Acc.Dir.  
Président et Chef de la direction  
Entreprises minières Globex inc.  
86, 14<sup>e</sup> Rue  
Rouyn-Noranda, Québec (Canada) J9X 2J1

Tél. : 819.797.5242  
Télec. : 819.797.1470  
info@globexmining.com  
www.globexmining.com

### Énoncés prospectifs

Outre des données historiques, le présent communiqué de presse peut contenir certains « énoncés prospectifs ». Ces énoncés peuvent comporter un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité et le rendement diffèrent de façon importante des attentes et des projections d'Entreprises minières Globex inc (« Globex »). Il n'est pas possible de garantir que les événements prévus dans les énoncés prospectifs se produiront ni, s'ils le font, quels avantages Globex en tirera. Une analyse plus détaillée des risques figure dans la notice annuelle déposée par Globex sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).